

Antony, le 4 octobre 2010

Courrier intersyndical au MESR, au MAAP et au MEEDDM  
(à l'attention des directeurs de cabinet)

Objet : demande d'entrevue

Le Directeur Général du Cemagref nous a informés qu'il proposait au gouvernement une modification du texte du décret organique du Cemagref (décret n° 85-1401 du 27 décembre 1985) et également d'autres textes réglementaires régissant l'Etablissement et ses personnels.

Nous avons exprimé à différentes reprises, dans les instances paritaires de l'Etablissement et au Conseil d'Administration, que la transformation profonde du paysage de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, qui tend à recomposer toute la recherche autour de pôles universitaires régionaux et à gommer (au niveau de l'évaluation, des modes de financement...) les vocations spécifiques des organismes nationaux, suscite des questionnements sur la place et l'avenir d'un EPST de recherche finalisée tel que le Cemagref dans ce paysage...

Plus que jamais, dans ce contexte, modifier le texte fondateur de l'EPST Cemagref n'est donc pas anodin : cela ne peut se concevoir pour nous que comme l'aboutissement d'une réflexion et d'une concertation approfondies sur l'avenir de l'Etablissement, ses missions, ses personnels, ses moyens budgétaires, son système d'évaluation, ses tutelles ministérielles, la composition du CA.

C'est pourquoi, en tant qu'organisations syndicales représentatives de l'ensemble des personnels du Cemagref, regroupées au sein de l'intersyndicale, nous avons l'honneur de vous demander une entrevue dans les meilleurs délais. Nous faisons une demande similaire aux ministres de ....

*Paragraphes supplémentaires pour MESR et/ou MAAP :*

Nous souhaitons aborder aussi au cours de cette entrevue les questions de revalorisation des carrières des personnels. En effet, ceux-ci sont toujours en attente de réponses notamment :

- sur la mise en œuvre des réformes Fonction Publique aux corps de fonctionnaires du MAAP et des EPST (cat B, cat A, corps des AI)
- sur l'évolution de la situation des personnels du MAAP affectés au Cemagref (application des nouveaux textes ou revalorisations)
- sur la transposition des améliorations des déroulements de carrières des enseignants-chercheurs aux corps de chercheurs des EPST : la gestion du corps de Chargés de Recherche est aujourd'hui totalement ubuesque et les chercheurs du Cemagref refusent massivement la fausse réponse de la prime dite d'excellence scientifique (cf. courriers joints pour mémoire).

Nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour l'intersyndicale du Cemagref

M-B. ALBERT

Copie : directions de la recherche de chaque ministère  
M. Roger Genet, directeur général du Cemagref